



POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS

Adoptée le 23 mai 2023

Centre de la petite enfance la marmaille

PRÉSENTATION DU MILIEU

Le CPE La Marmaille s'engage à assurer un service de qualité qui veille sur le bien-être, la santé et la sécurité des jeunes enfants qu'il accueille.

En partenariat avec les parents, grâce à la qualité de l'accompagnement des professionnels gravitant autour des enfants ainsi que notre équipe éducative, nous optimisons le développement global de chaque enfant et nous l'outillons pour un meilleur départ dans la vie. La prévention et le soutien des difficultés liées au développement global des enfants est aussi notre priorité.

À La Marmaille, nous valorisons le respect de soi, des autres et de l'environnement. L'inclusion de tous les enfants est au cœur de nos priorités; chaque enfant a ses forces et ses besoins.

Dans cette optique, nous allons spécifier les objectifs, les rôles et les responsabilités de chacun à La Marmaille.

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'enfant à défis particuliers est, avant tout, un enfant comme tout enfant, il apprend par le jeu. C'est le plaisir qui est le moteur de ses apprentissages et de ses actions. Des moyens concrets sont mis en place par l'équipe de travail, de concert avec les parents et les ressources externes afin de répondre aux besoins de l'intégration.

Cette intégration sensibilise l'ensemble du groupe au vécu de l'enfant, permettant ainsi de développer une plus grande ouverture aux particularités et à l'unicité de chacun.

Pour que l'enfant développe son potentiel et son autonomie, le personnel éducateur mettra en place du matériel adapté et proposera des expériences favorisant le plaisir et les découvertes.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- ✓ Donner à l'enfant l'opportunité de s'intégrer dans un milieu éducatif
- ✓ Permettre à l'enfant de se développer selon ses capacités à l'intérieur d'un milieu stimulant.
- ✓ Permettre à l'enfant de développer son autonomie.
- ✓ Fournir une expérience enrichissante à l'intérieur du programme pédagogique (Accueillir la petite enfance)
- ✓ Établir une relation de confiance avec les parents
- ✓ Observer et faire part aux parents de nos observations en lien avec le développement de leur enfant et travailler en partenariat avec les différents partenaires au dossier.
- ✓ Maintenir la collaboration entre la famille et le CPE (plan d'intégration, rencontre, etc.)
- ✓ Impliquer le personnel dans le processus d'intégration (plan d'intégration, rencontre de suivi, assurer une cohérence entre les interventions et faire le suivi avec l'équipe de travail pour une assurer une continuité du soutien)

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Selon le besoin de l'enfant, une discussion du cas est effectuée afin de déterminer si nous avons les ressources humaines et physiques nécessaires pour recevoir l'enfant.

LES RESSOURCES HUMAINES

- **LA DIRECTION GÉNÉRALE**

À titre de direction générale, il est responsable de la qualité des services offerts aux enfants. Il supervise l'ensemble du personnel et planifie les besoins en ressources humaines et matérielles en collaboration avec les directions d'installations.

- **LA DIRECTRICE D'INSTALLATION**

À titre de responsable de l'intégration, elle coordonne les différentes activités. Elle assure le lien avec les parents, les enfants, les éducatrices et les intervenants impliqués auprès de l'enfant.

Au niveau administratif, elle constitue les dossiers, les tient à jour, assure la coordination avec le Ministère de la Famille et planifie les besoins en ressources humaines et matérielles avec la direction générale.

Elle agit également comme personne-ressource auprès des éducatrices du groupe tout au long de la démarche d'intégration. Elle participe à l'élaboration du plan d'intervention et assure un lien avec les divers intervenants dans le dossier. Elle convoque et assiste aux rencontres de suivi avec les parents, les intervenants, les éducatrices du groupe et selon une fréquence déterminée après discussion avec ces derniers. La directrice d'installation apporte aussi son support à l'éducatrice du groupe dans les cas de dépistage de problématiques particulières chez les enfants.

- **L'ÉDUCATRICE TITULAIRE DU GROUPE**

À titre de responsable d'un groupe d'enfants, elle entretient des liens privilégiés avec l'enfant et les parents. Elle s'implique dans l'élaboration du plan d'intervention et participe aux rencontres de suivi et d'évaluation des objectifs.

- ✓ Elle applique les objectifs à court et à long terme.
- ✓ Elle assure un support à l'enfant dans ses contacts avec les autres enfants du groupe.
- ✓ Elle adapte ses activités et son matériel si nécessaire et dans la mesure des possibilités du CPE.
- ✓ Elle incite l'enfant à exploiter son potentiel.
- ✓ Elle entretient une relation de collaboration avec l'équipe de travail.
- ✓ Elle entretient une bonne communication avec les parents concernant les besoins spécifiques de l'enfant.
- ✓ Elle sensibilise les enfants du groupe à la différence et à l'inclusion

- **L'ÉDUCATRICE DE SOUTIEN**

En collaboration avec l'éducatrice titulaire du groupe et la directrice d'installation, elle assure un support au groupe dans le but de maximiser l'intégration de l'enfant à besoin particulier. Le travail entre ces deux éducatrices assure une **CONSTANCE, COHÉRENCE ET CONTINUITÉ**.

En collaboration avec l'éducatrice titulaire du groupe, l'éducatrice de soutien

- ✓ Collabore au plan d'intervention à travers les expériences proposées;
- ✓ Apporte du support à l'éducatrice du groupe;
- ✓ Assure une bonne communication avec le personnel éducatif concernant les besoins spécifiques de l'enfant, du groupe et l'équipe de travail.

PROCÉDURE D'INTÉGRATION

- **Demande d'admission**

L'inscription des enfants à défis particuliers est consignée sur la liste de la Place 0-5 ans. Nous avons également une entente avec le CSSS pour des places protocoles.

- **Analyse du dossier**

La direction d'installation rencontre les parents afin de connaître le Fonctionnement général de l'enfant, ses besoins particuliers et le type de suivi professionnel qu'il reçoit. Nous demandons aux parents de signer une autorisation permettant de recevoir une copie des différents rapports de professionnels et d'intervenants ainsi que les plans de services ou d'interventions réalisés. Les rapports sont lus par la directrice d'installation et les éducatrices responsables du groupe et celle du soutien. Une décision sera rendue et envoyée au CISSS et aux parents quant à l'intégration de l'enfant à défi.

- **Préparatifs à l'intégration**

Le plan d'intégration exigé par le Ministère de la Famille sera complété par le parent en collaboration avec l'éducatrice titulaire du groupe et les intervenants impliqués au dossier. Le rapport du professionnel doit être complété par un intervenant reconnu par le Ministère de la Famille et consigné au dossier de l'enfant. Le conseil d'administration doit adopter une résolution stipulant son accord avec d'intégration de l'enfant et

demandant une subvention au Ministère de la Famille (voir politique d'intégration des enfants handicapés du Ministère de la Famille).

La directrice d'installation rencontre l'éducatrice titulaire du groupe afin de lui transmettre toute l'information additionnelle et prévoir les périodes de la journée où l'enfant aura besoin de la présence de l'éducatrice de soutien. Tout achat de matériel ou modification d'équipements doivent être prescrits par un intervenant reconnu par le Ministère de la Famille. La directrice d'installation verra à faire les démarches le plus tôt possible afin que l'enfant ait tout le support nécessaire dès son arrivée au CPE.

Les éducatrices sont encouragées, si besoin est, à suivre une formation spécifique.

L'éducatrice titulaire du groupe avec ou sans l'éducatrice de soutien rencontrera les parents afin de bien cerner et comprendre le vécu de l'enfant à la maison. Dans le deuxième cas, l'éducatrice titulaire du groupe devra transmettre les informations à sa collègue de travail.

- **Suivi de l'intégration**

Dès les premiers jours de l'intégration de l'enfant, la directrice d'installation et l'éducatrice titulaire du groupe vérifieront le fonctionnement général de l'enfant au CPE. Par la suite, des rencontres sont prévues au besoin entre la directrice, l'éducatrice titulaire du groupe et l'éducatrice de soutien afin de faire le suivi de l'application du plan d'intervention et d'apporter les modifications nécessaires.

Les rencontres de suivi avec les parents et les intervenants sont déterminées par la direction d'installation et les éducatrices concernées, selon les besoins.

CONCLUSION

C'est souvent la qualité du suivi qui garantit la réussite de l'intégration. La communication entre le personnel du CPE, les parents et les intervenants est essentielle afin de pouvoir bien s'ajuster aux besoins selon les intérêts de l'enfant.

L'enfant est au cœur de nos choix et de nos actions. Par la souplesse, l'ouverture d'esprit et le support de tous et toutes nous allons maximiser le potentiel de l'enfant intégré et l'aider à vivre dans un cadre de vie HARMONIEUX.